

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 825-2018

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du Conseil de la municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le règlement no 825-2018 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière concernant les limites du périmètre d'urbanisation et de modifier l'affectation et les usages permis de la zone 103.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 18 juin 2018.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe